

Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197

## **Objet : Interférence avec le câble de batterie sur les châssis d'autobus FCCC**

**Modèles concernés : Châssis d'autobus scolaires Freightliner  
Custom Chassis B2 (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) et  
châssis d'autobus navettes S2C construits entre le 10 mars  
2017 et le 6 mars 2018.**

### **Renseignements généraux**

Au nom de sa filiale à part entière Freightliner Custom Chassis Corporation, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défektivité liée à la sécurité des véhicules à moteur existe sur les véhicules indiqués ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 294 véhicules.

Sur certains véhicules, il est possible qu'un câble d'alimentation de la batterie soit acheminé avec dégagement insuffisant entre le câble et un des supports de maintien de la batterie. Ce dégagement insuffisant peut entraîner le frottement du câble contre un des supports de maintien de la batterie et causer des dommages au câble, pouvant provoquer la formation d'arcs électriques et augmentant le risque d'incendie.

Le câble d'alimentation électrique sera inspecté pour vérifier qu'il dispose d'un dégagement approprié, puis réparé le cas échéant.

#### **Réparations supplémentaires**

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

### **Instructions pour le travail à effectuer**

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

### **Pièces de remplacement**

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de trousse(s) ou de pièce(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre établissement concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL768, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

**tableau 1** - Pièces de remplacement pour la campagne FL768

Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197

Numéro de campagne	Numéro de trousse	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par trousse
FL768AB	S.O.	CABLE-POS,4/0,(90/45),35" (Remplacer UNIQUEMENT si le câble est endommagé)	A06-89988-104	1 chacune
		BLANK COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacune

Table 1

## Pièces retirées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces retirées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces retirées.

## Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL768AB	Inspection du dégagement du câble uniquement	0,1	996-R052A	06 - Inspection
	Inspection, réorientation du câble et remplacement le cas échéant	0,2	996-R052B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Table 2

**IMPORTANT** : Une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

## Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Autorisation FTL, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (**FL768-A** ou **FL768-B**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL768-000**.
- Dans le champ Parts (Pièces), saisissez le(s) numéro(s) de trousse ou de pièce approprié(s), comme indiqué(s) dans le tableau des pièces de remplacement.
- Dans le champ Labor (Main d'œuvre), commencez par saisir le temps normalisé de réparation (SRT) approprié, comme indiqué sur le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-6010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **032-001-020** et le code de cause est **A1 - Campagne**.

Septembre 2018

FL768AB

NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires

n° 18V-378 autobus non scolaires

Transport Canada n° 18-197

- **États-Unis et Canada -- Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
  - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
  - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
  - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
  - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
  - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
  - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la pré-approbation.
  - Remboursez le montant approprié au client.

**IMPORTANT :** Vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties via le site [Web.DTNACconnect.com/WSC](http://Web.DTNACconnect.com/WSC) ou appeler le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire International.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks excédentaires des concessionnaires américains et canadiens peuvent être retournés comme indiqué. Les points d'exportation paieront le fret pour retourner les trousse. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veuillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Septembre 2018

FL768AB

NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires

n° 18V-378 autobus non scolaires

Transport Canada n° 18-197

## Copie de l'avis aux propriétaires

### Objet : Interférence avec le câble de batterie sur les châssis d'autobus FCCC

**Avis destiné à nos clients américains :** Cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de Freightliner Custom Chassis Corporation, sa filiale à 100 %, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité reliée à la sécurité des véhicules moteur existe sur certains châssis d'autobus scolaires B2 de Freightliner Custom Chassis Corporation (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) et châssis d'autobus navettes S2C construits entre le 10 mars 2017 et le 6 mars 2018.

Sur certains véhicules, il est possible qu'un câble d'alimentation de la batterie soit acheminé avec dégagement insuffisant entre le câble et un des supports de maintien de la batterie. Ce dégagement insuffisant peut entraîner le frottement du câble contre un des supports de maintien de la batterie et causer des dommages au câble, pouvant provoquer la formation d'arcs électriques et augmentant le risque d'incendie.

Le câble d'alimentation électrique sera inspecté pour vérifier qu'il dispose d'un dégagement approprié, puis réparé le cas échéant.

Ceci est le deuxième de deux avis concernant cette campagne. La réparation est prête et les pièces détachées ont été stockées. Veuillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web [www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com](http://www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com). Sur l'onglet « Menu », sélectionnez « Contact », faites défiler les options vers le bas jusqu'à « Find a Dealer » (Rechercher un concessionnaire), puis sélectionnez la marque appropriée. Le rappel volontaire prend environ une demi-heure et sera effectué sans aucuns frais pour vous.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

**Avis destiné à nos clients américains :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à

[DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com](mailto:DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com), ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis**

**destiné à nos clients canadiens :** Si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à

[DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com](mailto:DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com), ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

**Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197**

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Septembre 2018

FL768AB

NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires

n° 18V-378 autobus non scolaires

Transport Canada n° 18-197

## **Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel**

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule
- Le coût total réclamé pour les réparations
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit)

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197

## Instructions pour le travail à effectuer

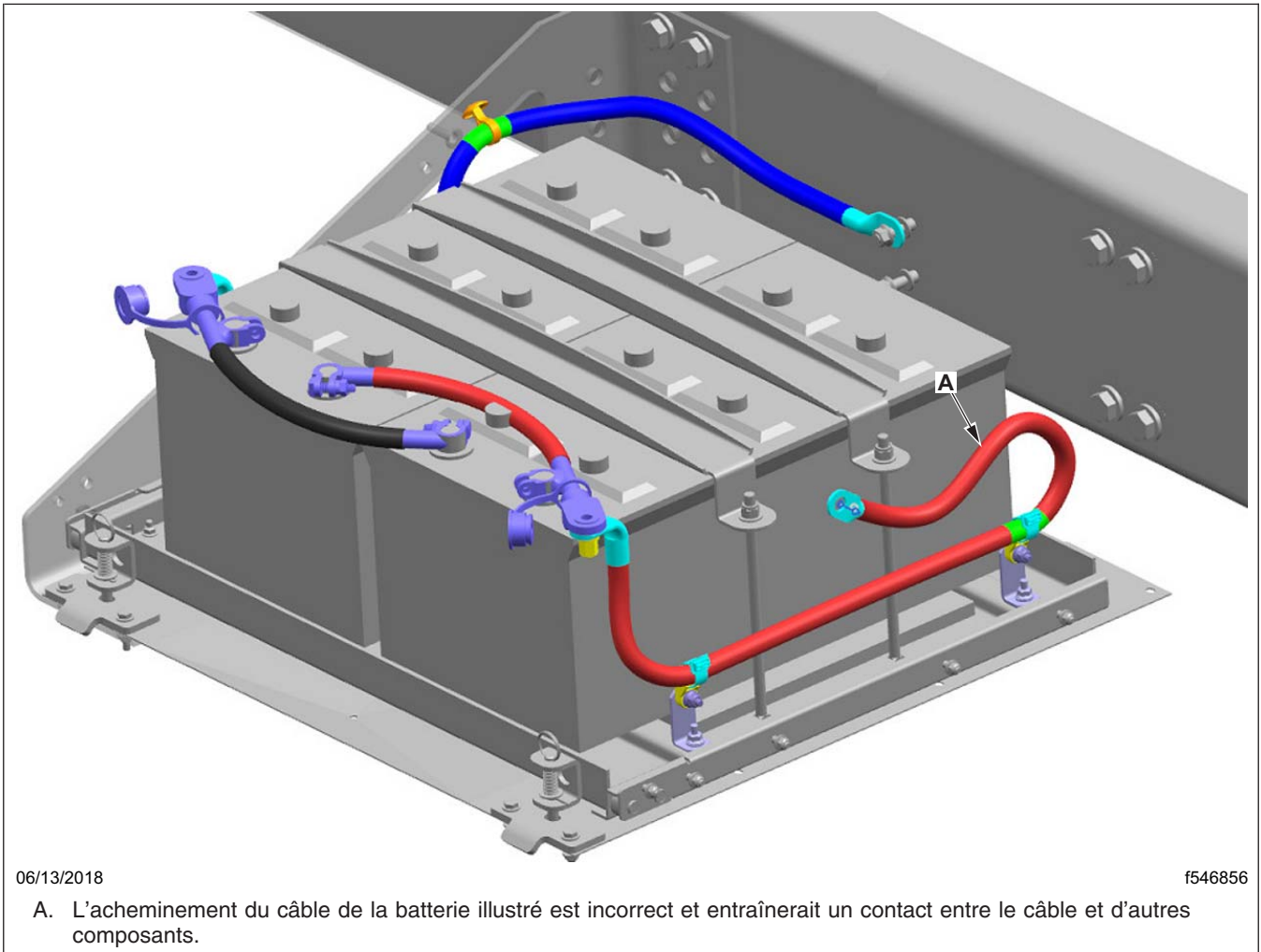
### Objet : Interférence avec le câble de batterie sur les châssis d'autobus FCCC

**Modèles concernés : Châssis d'autobus scolaires Freightliner Custom Chassis B2 (Thomas Built Buses Saf-T-Liner C2) et châssis d'autobus navettes S2C construits entre le 10 mars 2017 et le 6 mars 2018.**

## Inspection du câble et réorientation

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL768 indiquant ce travail a déjà été effectué. Sur les autobus scolaires, l'étiquette de base est généralement située au-dessus de la fenêtre du conducteur. Sur les autobus navettes, il est habituellement situé dans la zone conducteur. Si un autocollant est présent, aucune intervention n'est requise. Si aucun autocollant n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Garez le véhicule sur une surface plane, coupez le moteur et serrez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Examinez le câble de la batterie pour vérifier qu'il est correctement orienté. Il doit y avoir un dégagement de 13 mm (½ pouce) minimum entre le câble et le support et le goujon du dispositif de retenue de la batterie lorsque vous faites glisser le support de batterie pour l'insérer ou le retirer. **La figure 1** illustre un câblage incorrect de la batterie. **La figure 2** illustre un câblage correct de la batterie.

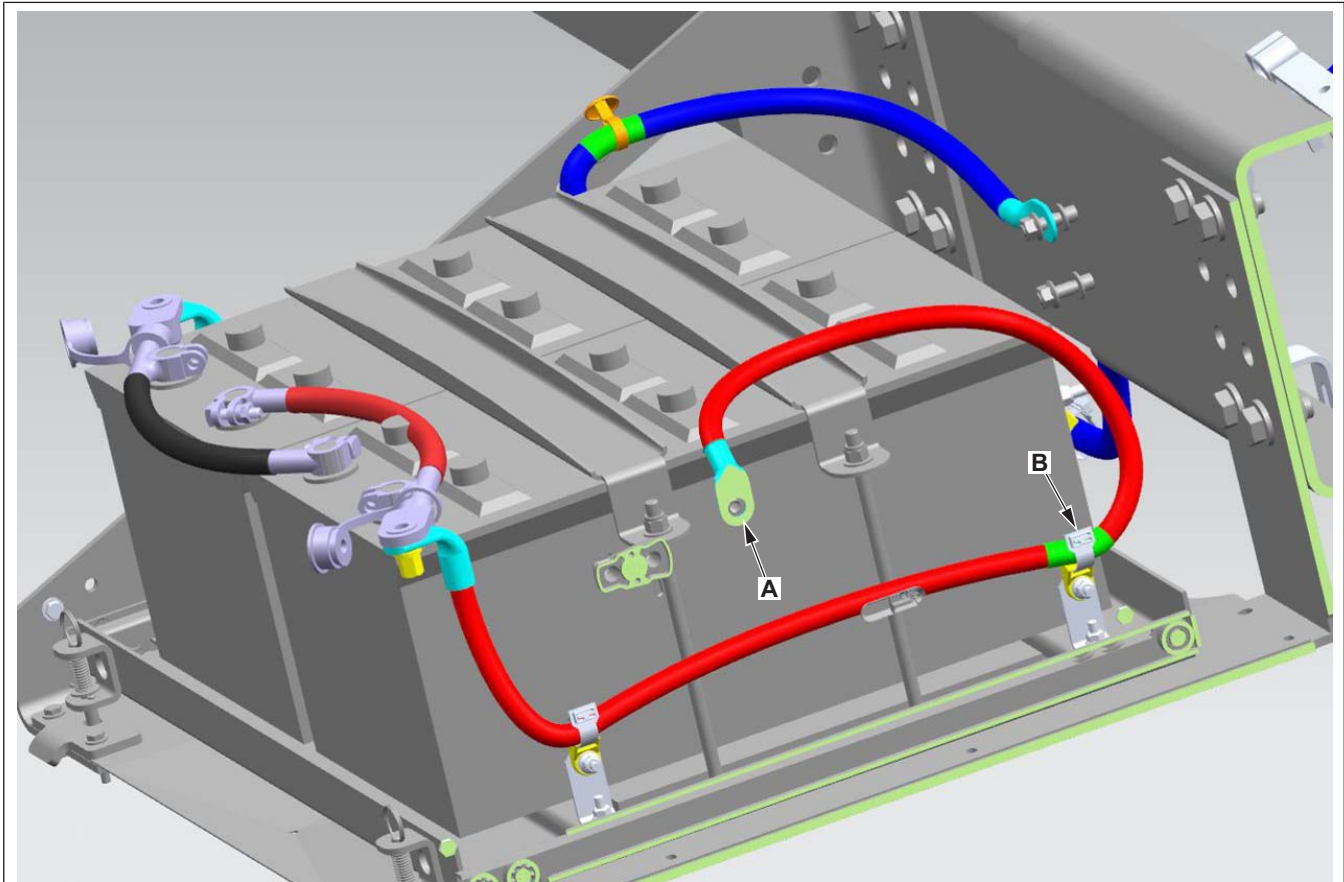
Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197



**Fig. 1, Câblage incorrect de la batterie**



Septembre 2018  
FL768AB  
NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires  
n° 18V-378 autobus non scolaires  
Transport Canada n° 18-197



06/13/2018

f546855

- A. Faites tourner l'extrémité du câble de batterie en position 11 heures (approximativement).  
B. Alignez le ruban sur le câble de batterie avec la monture de l'étrier.

**Fig. 2, Câblage correct de la batterie**

- 3.1 Si le câble de batterie est installé correctement, aucune autre intervention n'est nécessaire. Passez à l'étape 7.
- 3.2 Si le câble de batterie n'est pas installé correctement, examinez le câble pour vérifier qu'il n'est pas endommagé. Il peut arriver que la gaine qui entoure le câble de batterie soit endommagée, mais que les câbles de batterie proprement dits ne soient pas endommagés. Des câbles de batterie endommagés peuvent inclure, sans s'y limiter, une coupure dans le câble de batterie ou une isolation des câbles visible. Si le câble de batterie est endommagé, passez à la section « Remplacement du câble de batterie ». Si le câble n'est pas endommagé, mais qu'il nécessite une réorientation, passez à l'étape suivante.
4. Avec le support de batterie complètement enfoncé, utilisez une clé pour desserrer l'écrou fixant le câble de batterie au goujon du module de distribution d'énergie (PDM).
5. Faites tourner l'extrémité du câble de batterie, comme illustré sur la **figure 2**, puis serrez l'écrou à un couple de 35 N·m (26 lbf·pi).
6. Faites glisser le support de batterie d'avant en arrière pour vérifier que le câble de batterie ne frotte pas contre le support ou le goujon du dispositif de retenue de la batterie.

Septembre 2018

FL768AB

NHTSA n° 18V-250 autobus scolaires

n° 18V-378 autobus non scolaires

Transport Canada n° 18-197

7. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259). Écrivez le numéro de rappel, FL768, sur un autocollant de parachèvement rouge et vide (Formulaire WAR260) et l'apposer sur l'étiquette de base pour indiquer que le rappel a été effectué.

## Remplacement du câble de batterie

1. Débranchez le câble de batterie sur la partie avant supérieure de la batterie.
2. Débranchez le câble de batterie au niveau du goujon du module de distribution d'énergie (PDM).
3. Si le nouveau câble de batterie ne possède pas de ruban adhésif vert, ajoutez-en un morceau. Sur une surface plane, placez l'ancien câble de batterie à côté du nouveau câble de batterie. Ajoutez un morceau de ruban vert sur le nouveau câble de batterie au même endroit que le morceau de ruban vert sur l'ancien câble de batterie. Ce morceau de ruban vert sera utilisé lors de l'installation pour placer correctement le nouveau câble de batterie dans la monture de l'étrier, comme illustré sur la [figure 2](#).
4. Avec le support de batterie complètement enfoncé, installez sans serrer le nouveau câble de batterie sur le goujon du module PDM à l'aide de l'écrou retiré précédemment. Acheminez le câble vers l'arrière, en direction du longeron de châssis, puis ramenez-le vers l'avant, en alignant le ruban adhésif vert sur le câble avec la monture de l'étrier, comme illustré sur la [figure 2, réf. B](#). Faites tourner l'extrémité du câble en position 11 heures (approximativement), en veillant à ce qu'il existe un dégagement de 13 mm (½ pouce) minimum entre le câble et le support et le goujon du dispositif de retenue de la batterie. Serrez l'écrou à un couple de 35 N·m (26 lbf·pi).
5. Fixez l'autre extrémité du câble de batterie neuf sur la partie avant supérieure de la batterie à l'aide de l'écrou déposé précédemment. Serrez l'écrou à un couple de 35 N·m (26 lbf·pi).
6. Faites glisser le support de batterie d'avant en arrière pour vérifier que le câble de batterie ne frotte pas contre le support ou le goujon du dispositif de retenue de la batterie.
7. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259). Écrivez le numéro de rappel, FL768, sur un autocollant de parachèvement rouge et vide (Formulaire WAR260) et l'apposer sur l'étiquette de base pour indiquer que le rappel a été effectué.